L'Autorité de la concurrence annonce le déplacement d'une délégation en Martinique

Publié le 06 octobre 2025

Le 29 janvier 2025, le gouvernement a, par l'intermédiaire du ministre des Outre-mer et du ministre de l'Économie, saisi l'Autorité de la concurrence d'une demande d'avis portant sur les marges des importateurs-grossistes et distributeurs des produits alimentaires de première nécessité en Martinique.

Cette saisine vise à accompagner la réflexion du gouvernement sur les problématiques liées à la vie chère en Martinique. Elle fait suite à la signature, le 16 octobre 2024, par l'État, la Collectivité territoriale de la Martinique (CTM) et les différents opérateurs présents en Martinique, du Protocole d'objectifs et de moyens de lutte contre la vie chère aux termes duquel, l'État, afin de renforcer la transparence autour de la formation des prix des produits alimentaires, s'est engagé dans l'article 22 dudit protocole à « *renforcer la transparence sur les prix et les marges des importateurs grossistes et des distributeurs* » en saisissant l'Autorité de la concurrence et en renforçant « *les contrôles effectués par les services régionaux de l'État ainsi que les moyens de l'observatoire régional des prix, des marges et des revenus (OPMR)* ».

Le gouvernement a ainsi demandé à l'Autorité, dans le prolongement de ses précédents avis n° 09-A-45 du 8 septembre 2009 relatifs aux mécanismes d'importation et de distribution des produits de grande consommation dans les départements d'outre-mer et n° 19-A-12 du 4 juillet 2019 concernant le fonctionnement de la concurrence en outre-mer, de procéder à l'analyse de la formation des prix et des marges tout au long de la chaîne de valeur de la grande distribution alimentaire en Martinique.

Dans ce cadre, l'Autorité de la concurrence annonce le déplacement, cette semaine, d'une délégation sur l'île, constituée de Gwenaëlle Nouët, rapporteure générale adjointe et référente outre-mer, ainsi que plusieurs rapporteurs des services d'instruction.

Afin d'être au plus près de la réalité du terrain, l'Autorité souhaite notamment rencontrer chefs d'entreprises, associations et partenaires sociaux, ainsi que la Collectivité territoriale et l'autorité préfectorale, pour échanger sur le fonctionnement concurrentiel des marchés en Martinique.

Ces auditions permettront à l'Autorité d'affiner son diagnostic sur le niveau des marges des importateurs-grossistes et distributeurs des produits alimentaires de première nécessité en Martinique afin de formuler des recommandations adaptées à une croissance équilibrée de l'économie insulaire, alliant gains de productivité pour les entreprises et amélioration du pouvoir d'achat pour les consommateurs martiniquais.

L'Autorité de la concurrence prévoit de rendre ses conclusions au gouvernement en début d'année 2026.

Contact(s)

Maxence Lepinoy
Chargé de communication,
responsable des relations avec les médias
06 21 91 77 11
Contacter par mail